

Règlement du CDI

Le règlement intérieur du collège s'applique au CDI.

Le **C.D.I.** est le Centre de Documentation et d'Information du collège. On y trouve divers documents : livres, documentaires, romans, revues, cédéroms, manuels scolaires, B.D...
C'est un lieu qui accueille des expositions et qui organise des activités.

La **documentaliste** gère le C.D.I. ,forme les élèves à la recherche documentaire, donne des conseils de lecture, aide aux exposés, encadre les élèves sur les postes informatiques , gère l'espace CDI sur le site internet de l'établissement, accueille les classes et leurs enseignants, anime un club santé avec l'infirmière.

Horaires d'ouverture:

Lundi	8h50/12h15 - 13h/17h
Mardi	8h50/12h15 - 13h/17h
Jeudi	8h50/12h15 - 13h/17h
Vendredi	8h50/12h15 - 13h/16h

L'emploi du temps de la documentaliste est affiché chaque semaine à la porte du CDI

Accès:

Le C.D.I. accueille tous les élèves qui ont un projet : lire, rechercher des informations, s'informer sur l'orientation scolaire, utiliser les postes informatiques, aux heures de permanence avec l'autorisation des surveillants (20 élèves).

Règles de prêts:

Les élèves font inscrire leur prêt au bureau de la documentaliste.

Les élèves peuvent emprunter **3 documents**.

Durée : 2 semaines pour les romans, contes, poésie, théâtre, livres documentaires.

Les encyclopédies, les dictionnaires, les B.D., les documents Onisep, les DVD et Cédéroms ne sont pas prêtés.

La durée de prêt peut être allongée ou limitée en fonction du document.

Une lettre de rappel des prêts en retard sera donnée aux élèves par un membre de l'équipe éducative. Tout retard de prêt prolongé donnera lieu à une suspension de prêt.

Comme le précise le Règlement Intérieur du collège «la perte ou la détérioration d'un livre ou de tout autre support, donne lieu à un dédommagement.»

Règles de vie:

Les cartables sont laissés dans le couloir. Les élèves trouvent rapidement une activité (lecture, recherche, travail), le C.D.I. est un endroit convivial et calme ; les élèves qui travaillent en groupe parlent à voix basse.

Le CDI est un lieu de responsabilité et de sociabilité ; les élèves y respectent les personnes et le matériel. Le matériel informatique et les documents sont manipulés avec soin et sont rangés après leur utilisation, les élèves respectent la Charte Informatique du réseau de l'établissement. Les élèves ont à leur disposition des logiciels et des sites éducatifs. Le Web est limité aux recherches documentaires : les jeux, les chats et les vidéos sont interdits.

Les élèves qui ne respectent pas les règles de vie du CDI seront sanctionnés.

Bouloire, le 10 septembre 2012